



Communauté de communes Miribel Plateau



Novembre 2024



Plan Climat Air Énergie territorial

Bilan à mi-parcours

Miribel Plateau



Rédaction : Laurène PROUST



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

I.A. Présentation du territoire et de la CC de Miribel et du Plateau	5
I.B. LE PCAET 2021-2026.....	6
I.B.1. Synthèse du diagnostic	6
I.B.2. Synthèse de la stratégie	7
I.B.3. Synthèse du plan d'actions	8
I.C. Rôle et objectif du bilan à mi-parcours du PCAET.....	9
I.D. Méthodologie	10
I.D.1. Les étapes du bilan.....	10
I.D.2. Le référentiel d'évaluation.....	10
I.D.3. Les sources employées pour la réalisation du bilan	12
I.E. Synthèse de l'analyse de la mise en œuvre du PCAET.....	13
I.F. Analyse de la Mise en œuvre du programme.....	14
I.F.1. État d'avancement des actions	14
I.F.2. Appréciation de la dynamique du territoire	17
I.F.3. Bilan des moyens humains et financiers mis en œuvre	18
I.F.4. Gouvernance et coordination	20
I.F.5. Focus : La gouvernance dans les communes.....	22
I.F.6. Analyse globale de l'efficacité et évolution des indicateurs Climat – Air – Énergie.....	23
I.G. Bilan des actions	27
I.G.1. Bilan de l'Axe 1 « Vers un parc bâti bas carbone »	27
I.G.2. Bilan de l'axe 2 « Adapter le territoire et les pratiques »	29
I.G.3. Bilan de l'axe 3 « Vers une mobilité bas carbone »	31
I.G.4. Bilan de l'axe 4 « Vers une nouvelle dynamique économique ».....	32
I.G.5. Bilan de l'axe 5 « Être exemplaire ».....	33
I.H. Les évolutions du plan d'actions	35

I.A. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA CC DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau a été créée en 1997. Elle regroupe 6 communes pour un peu plus de 24 700 habitants sur un territoire de 65 km². La CCMP est située au Sud-Ouest de l'Ain et aux portes de l'agglomération Lyonnaise. Le territoire est traversé par deux axes routiers importants, l'A42 et l'A46, ainsi que par la ligne Lyon-Chambéry et la LGV Lyon-Paris. Le territoire allie activité économique forte (industrie, agriculture et service) et espaces naturels (grand parc Miribel Jonage, qui compte plus de 2 millions de visiteurs par an).

C'est un territoire hétérogène, composé de trois grandes entités paysagères et économiques : la plaine, densément urbanisée, traversée par des axes routiers et ferroviaires importants, la Côtière, composées d'espaces naturels en coteaux et le plateau, relié à la Dombes, beaucoup moins habité et composée de mosaïques de milieux naturels.

La communauté de commune est compétente dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et touristique, de la gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations (GEMAPI), de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, de l'assainissement, de l'eau, de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique du logement et du cadre de vie, des équipements culturels, sportifs et d'enseignement d'intérêt communautaire, de la voirie communautaire, de l'action sociale, de la politique de la ville, des transports et mobilités.

I.B. LE PCAET 2021-2026

Le PCAET 2021-2026 de la CC de Miribel et du Plateau a été adopté le 30 mars 2021.

I.B.1. Synthèse du diagnostic

Les éléments du diagnostic qui ont orienté et permis de définir les objectifs et le plan d'actions sont résumés dans la synthèse suivante :

QUE DIT LE DIAGNOSTIC ?

Réalisé par un cabinet d'ingénierie en développement durable, le diagnostic dresse un état des lieux complet à l'échelle du territoire de la CCMP sur différentes thématiques, telles que la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables ou encore la pollution atmosphérique. En voici quelques conclusions.

LA TEMPÉRATURE AUGMENTE

+ 2,3° entre 1953 et 2016.

Un nombre de jours de chaleur multiplié par 2 d'ici à 2050.

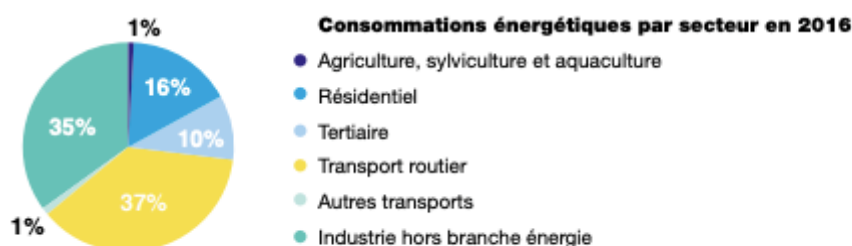
Cet état de fait a des conséquences néfastes sur la quantité et la qualité de l'eau, la santé (allergènes, parasites), la biodiversité ou encore la production agricole.



NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EST ÉLEVÉE

70 % de plus que la moyenne départementale.

Cette situation est très liée à la présence de nombreuses industries sur notre territoire (activités industrielles et transport routier), mais également au fait que de nombreux logements, construits avant 1970, sont énergivores.



NOUS ÉMETTONS BEAUCOUP DE GAZ À EFFET DE SERRE

25 % de plus que la moyenne départementale.

Ces émissions sont essentiellement dues au transport routier et à l'activité industrielle.

De plus, compte tenu de la situation périurbaine de notre territoire, l'usage de la voiture individuelle est très important (40 % des trajets font moins de 3 km).



LA QUALITÉ DE NOTRE AIR EST CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR

Deux polluants atmosphériques sont néanmoins problématiques :

l'ozone, dont la concentration dans l'air dépasse les seuils 15 à 20 jours par an sur l'ensemble du département de l'Ain ; le monoxyde d'azote, essentiellement aux abords des autoroutes A42 et A46.



I.B.3. Synthèse du plan d'actions

Le plan d'action établi pour 6 ans, sur la période 2021-2026 comporte 42 actions, réparties en 5 axes.

Réchauffement climatique : agissons ensemble	4
Une vision globale	6
AXE 1 : Vers un parc bâti bas carbone	
Tableau des objectifs	11
Action 1 Mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat – SPPEH.....	12
Action 2 Instaurer un Fonds Isolation.....	14
Action 3 Instaurer un Fonds Air Bois.....	16
Action 4 Accompagnement au développement des projets ayant recours à l'énergie solaire.....	18
Action 5 Mise en place d'un club des producteurs Énergies renouvelables (EnR) et d'un dispositif d'incubation pour permettre l'émergence de projets.....	20
Action 6 Étudier la faisabilité de développement de réseaux de chaleur (ZAC de Rosarge – Zone sud du territoire le long de la ligne ferroviaire).....	22
Action 7 Développer les petites chaufferies bois au sein du patrimoine public en favorisant la production locale.....	24
Action 8 Contractualisation des aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social.....	26
Action 9 Aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique).....	28
AXE 2 : Adapter le territoire et les pratiques au changement climatique	
Tableau des objectifs	33
Action 10 Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie.....	34
Action 11 Élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales.....	36
Action 12 Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, frelons...).....	38
Action 13 Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone.....	40
Action 14 Engager un programme de suivi de la qualité de l'air (routier, épandage, industrie...).....	42
Action 15 Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique et favoriser le développement d'une agriculture durable.....	44
AXE 3 : Vers une mobilité bas carbone	
Tableau des objectifs	48
Action 16 Étude de faisabilité de station GNV et IRVE.....	50
AXE 4 : Vers une nouvelle dynamique économique	
Tableau des objectifs	81
Action 30 Élaborer un projet alimentaire territorial.....	82
Action 31 Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages.....	84
Action 32 Mettre en place une recyclerie.....	86
Action 33 Étudier la mise en place de la tarification incitative (particuliers et professionnels).....	88
Action 34 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique.....	90
AXE 5 : Être exemplaire	
Tableau des objectifs	95
Action 35 Instaurer une gouvernance territoriale.....	96
Action 36 Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation.....	98
Action 37 Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc).....	100
Action 38 Mettre en place un plan de déplacements administration (Pas mobilité – télétravail).....	102
Action 39 Orienter vers une flotte de Calibri bas carbone.....	104
Action 40 Décliner les orientations climat-air-énergie dans les commandes et marchés publics.....	106
Action 41 Élaborer un plan pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public.....	108
Action 42 Modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones.....	110

I.C. ROLE ET OBJECTIF DU BILAN A MI-PARCOURS DU PCAET

L'objectif d'un bilan à mi-parcours est de dresser le bilan des apports et des effets du PCAET et d'en tirer des enseignements pour préparer l'avenir. Il s'agit ici d'accompagner la CCMP dans ses choix futurs en lui fournissant des éléments d'appréciation pour favoriser une prise de décision plus éclairée. En ce sens, l'évaluation doit venir nourrir les réflexions dans une démarche de progrès. Au-delà, elle constitue une démarche centrale permettant de répondre à des objectifs multiples :



- **Rendre compte** des effets du programme et de ses résultats auprès des élus, techniciens, services de l'État, citoyens, etc. pour en apprécier l'efficacité ;



- **Comprendre** les facteurs de réussite, leviers d'action, facteurs de reproductibilité, mais aussi les échecs et les freins et **apprécier la cohérence** entre objectifs, ressources et actions ;



- **Estimer et apprécier** la valeur de la politique menée et apprécier les changements produits pour apprécier la pertinence des objectifs initiaux ;



- **Améliorer le programme** : mettre en exergue les réussites et identifier les marges de progrès afin d'en optimiser les résultats à l'avenir ;



- **Partager, (re)mobiliser et rebondir** : l'association des différents acteurs est essentielle pour prendre en compte les points de vue et s'assurer de l'appropriation de la démarche comme de ses résultats.

Les grands principes du bilan à mi-parcours :

- Effectuer un état d'avancement des actions ;
- Éclairer l'efficacité de la démarche et donner des axes de réflexion ;
- Identifier des difficultés et envisager les adaptations nécessaires au regard des évolutions et des conclusions de l'étude ;
- Préparer la suite, dont l'évaluation finale.

Arrêté en mars 2021, le PCAET de la CC de Miribel et du Plateau s'articule autour d'une stratégie, qui fixe des objectifs à l'horizon 2030 et 2050, et d'un plan d'actions qui traduit ces objectifs en réalisations opérationnelles.

En application des articles L.229-26 et R.229-51 du Code de l'Environnement, le PCAET de la CCMP doit faire l'objet d'un suivi et être mis à jour au bout de 6 ans.

I.D. METHODOLOGIE

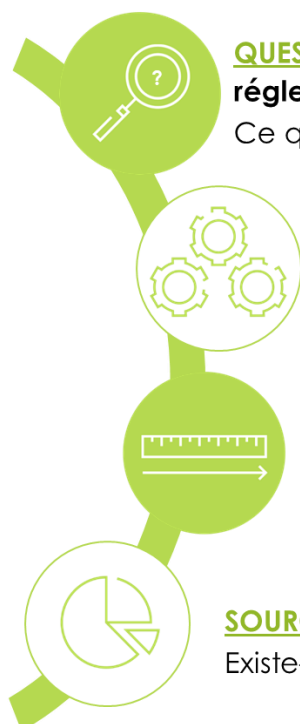
I.D.1. Les étapes du bilan



- ✓ À travers un **tableau de bord**
- ✓ Vérifier leur **pertinence**
- ✓ Pour **justifier l'avancement**, identifier les opportunités ou les leviers
- ✓ **Le retour des pilotes est essentiel**
- ✓ Pour évaluer l'**efficacité** des actions et le comparer aux objectifs
- ✓ Sur les **rapports budgétaires**, les entretiens, les CR des réunions, le sondage Grand Public, etc.
- ✓ Pour vérifier la **cohérence** et l'avancement
- ✓ Pour apprécier les **efforts de mobilisation**, la variété d'actions engagés et de cibles
- ✓ Pour **contextualiser**, évaluer les facteurs d'influence, comprendre la dynamique locale

I.D.2. Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation constitue le cadre d'ensemble du bilan, et permet de préparer l'évaluation à 6 ans du plan climat.



QUESTIONS ÉVALUATIVES : choix politique de l'évaluation et obligations réglementaires

Ce que l'on veut savoir, sur quels enjeux veut-on agir ?

CRITÈRES : sur quoi fonder le jugement ?

Au croisement des moyens et des ambitions

INDICATEURS : ce qui sera mesuré

Données qualitatives ou quantitatives disponibles

SOURCES : sur quelle donnée se baser ?

Existe-t-elle ? Où ? Est-elle à créer ?

Le bilan à mi-parcours du PCAET est réalisé à travers l'analyse de plusieurs critères, déclinés depuis les questions évaluatives.

Questions évaluatives	Critères d'évaluation
Avancement : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?	➤ Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? <i>(Conformité de la mise en œuvre des actions et du planning)</i> ➤ Quels ajustements ont été nécessaires ? ➤ Quelle a été l'influence du contexte local ? ➤ La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ? ➤ Des opportunités ont-elles émergées ?
Moyens : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?	➤ Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ? ➤ Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ? ➤ Des ajustements dans les moyens mis en œuvre sont-ils nécessaires pour poursuivre les actions ?
Efficacité : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?	➤ Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ? ➤ Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?
Gouvernance & coordination : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?	➤ Quel a été l'effet du PCAET sur les politiques locales ? <i>(Évaluation finale)</i> ➤ Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ? ➤ Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ? ➤ Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ? ➤ La coordination interne sur les actions s'est-elle faite de manière transversale ?
Cohérence et dynamique locale : dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?	➤ Comment se traduit le PCAET dans les autres Plans & Programmes de la CCMP ? <i>(Évaluation finale)</i> ➤ Quel plan de communication a été mis en place ? ➤ Quelle est l'appropriation par les habitants des enjeux et actions ? ➤ D'autres dynamiques locales se sont-elles formées ? ➤ Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?

I.D.3. Les sources employées pour la réalisation du bilan

La réalisation du bilan du PCAET nécessite l'analyse d'un ensemble de données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier les évolutions du contexte, de la situation énergétique, de la qualité de l'air, mais également de l'avancement des actions et des moyens alloués. Pour ce faire, des entretiens ont également été réalisés avec les porteurs d'actions et personnes référentes, afin d'obtenir un retour direct et qualitatif sur la mise en œuvre du plan.

Sources des données collectées :

- ORCAE (observatoire Climat – Énergie en Région AURA)
- Atmo AURA
- Bilans de la CCMP sur les actions menées
- Tableaux de suivi réalisés et remplis par la Chargée de Mission

Des entretiens ont été réalisés avec les élus, les services des communes et les services intercommunaux pour compléter cette première analyse. Pour chaque commune, une rencontre a été organisée avec un binôme élu/service, et pour la CCMP, les échanges ont également été faits avec des binômes, autant que possible. Cette analyse a été complétée d'entretiens avec la Chargée de mission et l'élue référente.

Les temps de réunions et de concertation

- Cadrage
- COPIL de lancement
- Entretiens avec les services et élus intercommunaux et communaux
- 2 ateliers : un premier portant sur les rôles et la gouvernance du PCAET et un second de projection sur les futurs désirables et les solutions à mettre en œuvre
- COPIL de présentation à mi-parcours
- Des entretiens avec les services sur les actions et leur mise à jour
- COPIL final de restitution

I.E. LE BILAN A MI-PARCOURS

Le présent rapport fait état du bilan à mi-parcours du PCAET de la CCMP et répond aux questions évaluatives posées plus haut.

Une appréciation synthétique est proposée avec un code couleur :

-  Tout va bien, comme prévu, voire mieux
-  Tout va bien, mais on a fait autrement
-  Quelques retards ou difficultés
-  Pas engagé, insuffisant, peu satisfaisant
-  Annulé, pas de moyens, etc.

I.E.1. Synthèse de l'analyse de la mise en œuvre du PCAET

Questions évaluatives	Synthèse du bilan
Avancement : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?	
Moyens : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?	 
Efficacité : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?	 
Gouvernance & coordination : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?	
Cohérence et dynamique locale : dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?	

I.E.2. Analyse de la Mise en œuvre du programme

a État d'avancement des actions

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
Avancement : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?	➤ Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? (<i>Conformité de la mise en œuvre des actions et du planning</i>)	
	➤ Quels ajustements ont été nécessaires ?	
	➤ Quelle a été l'influence du contexte local ?	
	➤ La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ?	

	➤ Plan de mobilité simplifié ➤ Service Public de Rénovation de l'Habitat ➤ Charte agricole et alimentaire ➤ Fonds d'aides aux particuliers ➤ Priorisation, opportunités
	➤ Plan local de l'Habitat ➤ Recyclerie ➤ Participation citoyenne ➤ Retard sur certaines thématiques : ENR, biodiversité ➤ Gouvernance à renforcer

L'avancement global des actions du PCAET est estimé à environ 48% : sur la période 2021-2023/2024 (variable selon la disponibilité des données), soit au moins 3 années pleines, près de la moitié de ce qui devait être réalisé l'a été. Bien entendu, ne sont pas compté comme totalement réalisé (100%) les actions courant sur plusieurs années et n'étant pas encore finies.

Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ?

Les actions fortes ont été engagées, sur les enjeux clés du PCAET : sur la mobilité notamment (Covélo, Plan de mobilité), sur l'agriculture avec la Charte Agricole et Alimentaire, sur les bâtiments avec la poursuite du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), la mise en place de Fonds d'aide aux particuliers (rénovation, Fonds Air Bois), la prévention des déchets, la rénovation de l'éclairage public, etc. Des opportunités d'actions, non identifiées dans le PCAET ont été engagées comme le Fonds ENR, complémentaire du Fonds pour la rénovation, à destination des particuliers.

Quelques actions n'ont pas été mises en œuvre. Ce sont plutôt des volets d'action que des actions complètes et les raisons évoquées sont le manque de moyens (financiers ou humains) ou un décalage

de calendrier. Par exemple, la mise en œuvre des aides spécifiques du PLH, encore non déployées, sont prévues pour 2025, pour les particuliers et pour les bailleurs. De la même façon, la création d'une cuisine centrale ou de la recyclerie ont pris plus de temps qu'initialement prévu dans le calendrier.

L'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales a également été mis en pause. La compétence eaux pluviales reste communale tandis que la lutte contre le ruissellement est une compétence de la CCMP. Une réflexion sur un éventuel transfert de compétence pourrait être engagée. L'action devrait cependant être déployée courant 2025.

Enfin, des actions ne seront pas renouvelées dans le PCAET car jugées non efficaces. C'est le cas par exemple des actions à destination des entreprises. Une stratégie de communication à destination des professionnels avait été déployée durant les premières années sans résultat concluant. La CCMP n'est pas perçue comme l'interlocutrice privilégiée pour les entreprises sur le sujet de la transition écologique.

Quels ajustements ont été nécessaires ? Quelle a été l'influence du contexte local ?

Quelques ajustements ont été réalisés dans la mise en œuvre d'actions, notamment pour des raisons liées aux opportunités ayant pu se présenter (développement des EnR notamment) ou à un ajustement technique de la mesure à mettre en œuvre.

Concernant les énergies renouvelables, toutes les communes observent une forte augmentation des demandes pour du solaire photovoltaïque. L'action initiale d'accompagnement des projets de développement solaire a été modifiée : un fonds d'aide au développement des EnR a été créé, l'entrée au capital d'une société citoyenne d'énergie renouvelable a été refusée par le Conseil Communautaire et le développement des EnR se concentre sur les bâtiments publics (PPI) aidé par une étude « stratégie de développement du solaire photovoltaïque sur le parc intercommunal ».

Sur le volet déchets, le broyage des déchets verts à domicile a été ajouté à l'action initiale concernant la prévention des déchets.

Concernant la mobilité, des ajustements ont également été réalisés. Par exemple, la CCMP a adhéré au SMTAML (Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) et s'intègre ainsi dans une stratégie de covoiturage et d'intermodalité sur une échelle plus large que son territoire.

D'une manière générale, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDMS (Plan de Mobilité Simplifié) sur le territoire n'était pas prévu dans le plan d'action et vient coordonner les différentes actions mobilité.

Une demande forte des habitants sur certains sujets a permis de pousser la mise en œuvre de certaines mesures, notamment sur la mobilité et la connexion avec l'agglomération lyonnaise.

Enfin, toutes les communes ont engagé la révision de leur PLU durant les premières années du PCAET. Les différentes dimensions environnementales y sont bien intégrées et attestent d'une amélioration de la prise en compte des enjeux du réchauffement climatique par les élus.

La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ?

Oui, des actions fortes sur la mobilité, enjeu prioritaire sur le territoire, ont été mises en place et se poursuivent : développement des infrastructures nécessaires aux mobilités actives, adhésion au SMTAML, élaboration du PDMS, requalification de la RD1084, etc.

Certaines actions ont été ralenties ou freinées alors qu'elles portent sur des enjeux forts : la non mise en œuvre d'une Zone de Faibles Émissions (échelle du PPA) ; à date de la réalisation du bilan, l'arrêt de subvention par la Région du SPRH et des changements réguliers du dispositif à l'échelle nationale.

Une absence de mise en œuvre d'une gouvernance du PCAET a été constaté. LE PCAET n'est en effet porté que par la CCMP sans implication effective des communes (élus hors élus communautaires,

agents). Il ressort donc un besoin de coordination important entre les communes et la CCMP pour partager les réflexions, porter des actions communes, etc.

Sur le suivi et le pilotage effectif de la mission, le binôme chargée de mission Transition Écologique / Directeur de l'Aménagement et du Développement Durable, est bien identifié par les services et par les communes. Le suivi des actions (technique, budgétaire, indicateurs de suivi, etc.) est réalisé au fil de l'eau ce qui permet une bonne vision de l'avancement du document.

Cependant, la chargée de mission est partagée entre l'animation du PCAET, la mise en œuvre de la Charte Agricole et Alimentaire et les actions de transition énergétique (axe 1 du PCAET), rendant parfois difficile la mise en œuvre des actions d'animation, de communication et de sensibilisation générale pourtant essentielles à la réalisation d'un PCAET partagé et assimilé par tous.

Des opportunités ont-elles émergées ?

- Signature du Pacte pour la Transition, porté sur le territoire par l'association Côtière en Transition, par 5 des 6 communes de la CCMP (Saint-Maurice-de-Beynost n'a pas signé le pacte). Chaque commune s'est engagée en 2020 sur un certain nombre de propositions, sur des thématiques similaires à celles du PCAET. L'association a fait en 2023 un bilan de l'engagement des communes. Dans les grandes lignes, ce bilan fait état d'un avancement variable d'une commune à l'autre, de 14 % à 33% des objectifs du Pacte réalisés selon les communes. Les recommandations de ce bilan à mi-parcours concernent principalement une révision à la hausse des objectifs et ambitions et une transposition à l'échelle de l'EPCI à travers le PCAET.
- Budget important dédié à des aides aux particuliers (Fonds Air Bois, Fonds rénovation) mais dont les montants prévus ne sont pas suffisamment sollicités. Un Fonds ENR a été créé en plus, sans toutefois que les budgets aient été revus à la baisse.
- Révisions des PLU engagées depuis la mise en œuvre du PCAET. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PCAET, ce qui peut permettre d'anticiper des enjeux d'aménagement, d'urbanisation, de densification, etc. au regard de la transition écologique. D'une manière générale, les versions révisées des PLU intègrent un certain nombre d'enjeux environnementaux.

b Appréciation de la dynamique du territoire

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
Cohérence et dynamique locale : dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?	➤ Quel plan de communication a été mis en place ?	
	➤ D'autres dynamiques locales se sont-elles formées ?	
	➤ Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?	Crise sanitaire et crise énergétique ZFE de Lyon

Quel plan de communication a été mis en place ?

Aucun plan de communication global n'a été mis en place pour le PCAET, celle-ci se fait « au cas par cas », selon les actions et les besoins.

Les actions du dernier axe sur l'exemplarité interne, sont en retard sur le volet « formation et sensibilisation » des élus et des services. On constate cependant un niveau de maturité plutôt élevé, qui découle à la fois d'une réelle prise de conscience des enjeux climat-air-énergie et d'autre part du nombre grandissant de normes (ZAN, ZAE nR, etc.) et de contraintes financières (augmentation du coût de l'énergie notamment) pesant sur les collectivités.

D'autres dynamiques locales se sont-elles formées ?

La signature du Pacte avec Côte d'Azur en Transition est un indicateur important d'implication pour les communes, mais ne fait pas l'objet d'un suivi ou d'un travail particulier au sein de la CCMP.

La question de la participation citoyenne n'est pas un sujet développé par le PCAET et ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les communes, certaines mettant en avant l'implication forte des citoyens, d'autre non.

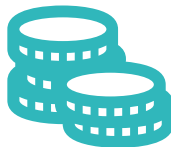
Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?

La crise sanitaire en 2020/2021 et la crise énergétique en 2021/2022 ont eu un impact sur l'évolution des modes de consommation de l'énergie, dont certains phénomènes sont encore présents (ex. télétravail, réduction des consignes de chauffage, etc.).

La mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise a également un impact sur les mobilités du territoire et de passage sur les autoroutes, notamment avec l'interdiction progressive des véhicules avec des vignettes Crit'Air trop élevées sur le territoire ZFE de la Métropole.

c Bilan des moyens humains et financiers mis en œuvre

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
Moyens : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?	➤ Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ?	
	➤ Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ?	
	➤ Des ajustements dans les moyens mis en œuvre sont-ils nécessaires pour poursuivre les actions ?	

 Moyens humains		➤ Chargé.es de mission thématiques (urbanisme, mobilité, eau, etc.) ➤ Rôle moteur de la chargée de mission Transition Écologique
		➤ Pas de poste dédié ou de référent à la biodiversité ➤ Charte agricole portée par la chargée de mission Transition Écologique ➤ Compétence communale eaux pluviales, urbanisme
 Moyens financiers		➤ Budget important dédié aux actions du PCAET ➤ Mise en place du Fonds EnR (non prévu initialement)
		➤ Peu de convention ou de partenariats ➤ Budgets non engagés (recyclerie, PLH, etc.) ➤ Fonds aux particuliers : budget prévu supérieur au budget utilisé

Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ?

Les moyens humains à la CCMP sont en adéquation avec les ambitions initiales du PCAET avec des services dédiés sur les grandes thématiques : mobilité ; habitat, urbanisme, eau, déchet. Sur la question de l'eau, le partage de compétences entre la CC et les communes, et en particulier le fait que la compétence eaux pluviales soit communale a retardé la mise en œuvre du Schéma Directeur.

De nouveau, la double fonction PCAET / Charte Agricole limite la disponibilité et la capacité d'actions sur ces deux thématiques. La distinction de ces deux missions par l'ajout d'un poste dédié à l'agriculture / alimentation permettrait une meilleure animation du PCAET, notamment à destination des communes et en dehors des actions portées par la CCMP (partenariats, grand public, professionnels, etc.).

Une synergie peut être à approfondir entre la CCMP et les communes, notamment pour partager les initiatives, monter des projets collectifs et poursuivre l'intégration des enjeux climat-air-énergie.

Enfin, l'élaboration du PCAET a été cofinancé par le SIEA bien que celui-ci ne soit pas un acteur associé de manière active dans l'animation et la mise en œuvre des actions. D'une manière générale, le PCAET de la CCMP est très interne et la grande majorité des actions prévues sont portées par la CC. Une plus forte mobilisation et intégration des partenaires sera à prévoir pour le prochain PCAET.

Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ?

Les moyens alloués (dont subventions, aides, partenariats alloués) sont à la hauteur de l'ambition donnée au PCAET, avec une priorisation des actions et une répartition des budgets sur différents services, politiques publiques. D'autres budgets (mobilité, déchets) sont déjà fléchés et utilisés.

Il existe des écarts importants sur certaines actions entre le budget prévu et le budget alloué, en particulier sur la partie habitat / rénovation, les demandes sont moins importantes que prévu et les budgets ne sont pas dépensés (Fonds Air Bois : env. 50% de l'enveloppe annuelle). De grosses enveloppes budgétaires sont encore non dépensées (pour des travaux notamment : recyclerie, passerelle).

D'après le suivi réalisé par la CCMP, le budget initial dédié au PCAET s'élevait à 8,57 millions d'euros sur les 6 ans de mise en œuvre, soit 4,3 millions environ sur les 3 premières années.

L'action sur la construction d'une passerelle modes doux ayant été décalée dans le temps, son budget est déduit du prévisionnel pour les besoins de l'analyse, le budget PCAET s'élève alors à 3,1 millions sur les 3 premières années.

Des ajustements dans les moyens mis en œuvre sont-ils nécessaires pour poursuivre les actions ?

D'une manière générale, l'engagement à la fois des élus et services de la CCMP et des communes dans une stratégie partagée de transition écologique est à maintenir. Cela passe par exemple par un renforcement de la coordination entre les communes et la CCMP, entre les services et par un cadrage et un suivi du PCAET partagé et régulier.

Le maintien d'une flexibilité et d'une capacité d'adaptation est également nécessaire et à conserver. C'est par exemple ce qui s'est passé lors du désengagement de la Région dans les Fonds d'aides.

L'inscription des budgets dédiés au PCAET dans les budgets des services est également une pratique à maintenir et renforcer. Cela permet aux services d'être certains que les fonds sont disponibles, même si les actions prennent plus de temps à être mises en place, voire à les réorienter.

Concernant les moyens humains, un renforcement de l'équipe Transition Écologique pourrait être envisagé, d'une part pour soulager la chargée de mission et d'autre part pour renforcer le volet animation et mise en œuvre du PCAET.

d Gouvernance et coordination

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
Gouvernance & coordination : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?	➤ Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ?	
	➤ Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ?	
	➤ Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ?	
	➤ La coordination interne sur les actions est-elle faite de manière transversale ?	

	➤ Rôle transversal de la chargée de mission, parfois informel ➤ Communication sur les actions (Fonds, PDMS, déchets) ➤ Maturité du territoire
	➤ Pas d'instance de suivi du PCAET ➤ Peu de partenariats avec des acteurs externes, peu d'actions subventionnées ➤ Pas de participation citoyenne ➤ Manque de coordination CC / communes

Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ?

Aucune instance de suivi du PCAET n'a été formalisée. Les élus référents et services ont en revanche été mobilisés au cas par cas sur la mise en œuvre des différentes actions et en fonction des politiques de la CCMP auxquelles elles faisaient référence (ex. mobilité, déchets, etc.).

La chargée de mission, ayant déjà participé activement à la rédaction du PCAET, a assuré le suivi de la mise en œuvre des actions. Elle est bien identifiée, que ce soit auprès des services de la CCMP et des communes que par les élus. Elle assure également le lien avec d'une part les autres élus de la CC et d'autre part les services.

Ce point avait été identifié par la CCMP et a fait l'objet d'un atelier de travail dédié à la gouvernance lors du bilan à mi-parcours.

Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ?

- Services de la CCMP et des communes
- Élus communaux et intercommunaux

La mise en œuvre des actions du PCAET au niveau communal (intégration en aménagement, dans les projets, lors des délivrances de permis de construire, etc.) se fait de manière informelle et non concertée. Cela traduit donc une maturité des agents, services et élus communaux sur les grands enjeux de la transition écologique et en parallèle un manque de connaissance des actions du PCAET.

D'une manière générale, la tendance est positive, au niveau communal comme intercommunal.

À titre d'exemple, les révisions en cours des PLU se font en bonne entente avec la CC qui participe à une partie des échanges et réunions, les liens avec le PCAET n'y sont cependant pas faits de façon formalisée.

La coopération entre les communes se fait plutôt au cas par cas que de manière systématisée (RD 1084 par exemple). Un manque de partage d'expérience, de connaissances et de compétences entre les communes directement est souligné et serait apprécié dans la deuxième phase du PCAET

Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ?

Peu et de manière sectorielle :

- Le SMTAML, Métropole de Lyon, SYTRAL, CC de la Dombes, 3CM, etc. pour la mobilité
- L'ALEC pour le SPPEH, devenu SPRH
- Grand Bourg Agglomération qui a initié une dynamique territoriale sur l'alimentation
- SIEA sur l'installation de bornes de recharge et la SEM LEA pour le développement des EnR

Cela ne signifie pas pour autant que le territoire ne noue pas de partenariats quand les besoins s'en font ressentir, mais plutôt que les partenaires sont sollicités de manière ponctuelle, sans être associés sur le long terme dans la mise œuvre du PCAET.

La coordination interne sur les actions se fait-elle de manière transversale ?

Le rôle de la chargée de mission Transition Écologique est transversal, parfois informel (sensibilisation, relais d'informations, etc.) mais très bien identifié par les services et les communes. Son poste est rattaché à la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, ce qui tend à aller à l'encontre d'une logique de transversalité selon laquelle ce poste devrait être directement rattaché à la Direction Générale de Services¹.

Pour mener à bien certaines actions, des besoins ont été formulés notamment sur une prise de compétence par la CCMP, sur les eaux pluviales par exemple, sur d'autres espèces exotiques envahissantes que le frelon (comme le moustique tigre), ou sur des besoins de coordination plus marqués, sur la stratégie biodiversité ou forestière notamment.

¹ Dans l'éventualité d'une demande de labellisation TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique), le rattachement à la DGS est un critère de notation.

e Focus : La gouvernance dans les communes

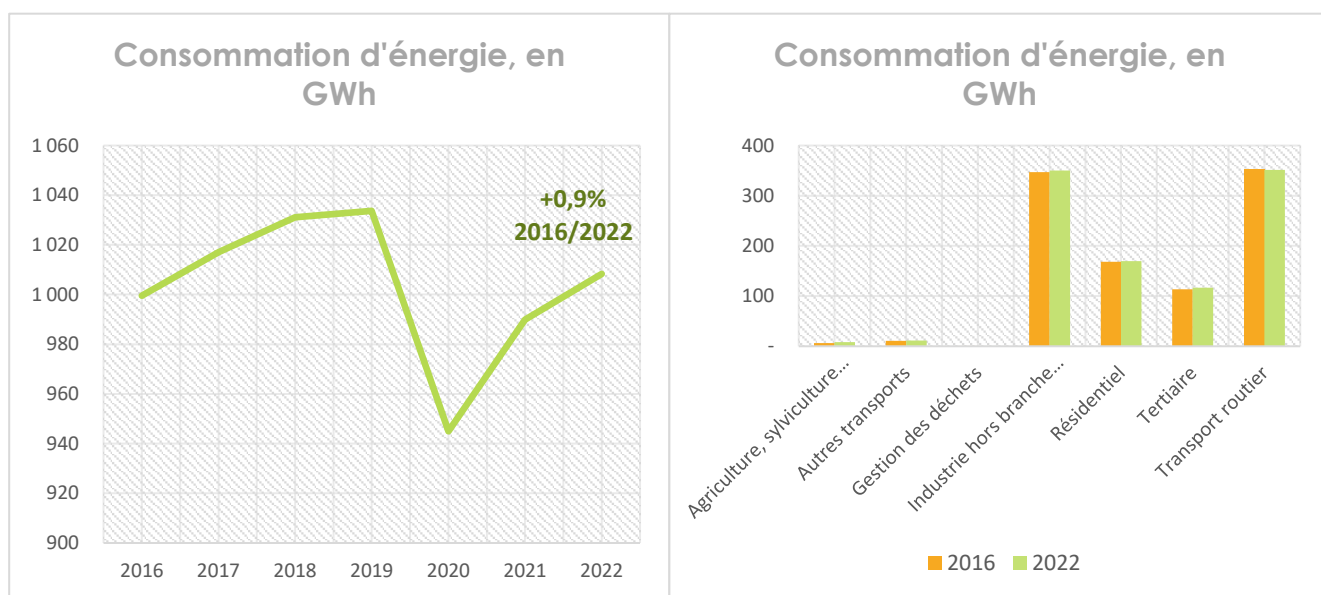
Points +	Points -
➤ Énergie / EnR : enjeux intégrés dans les projets/ réflexions des communes ➤ Mise en œuvre du Fonds de Transition Éco (4 millions depuis 07/2024) ➤ Végétalisation, école, espaces verts, etc. ➤ Sentiment que les enjeux Climat-Air-Energie sont traités « de fait » = maturité des communes sur les sujets ➤ Travail partenarial sur les travaux RD 1084 ➤ Rôle dynamisant de Côtère en Transition ➤ PLU qui intègrent des enjeux Climat-Air-Energie > suivre la traduction dans les OAP	➤ Manque de connaissance des actions PCAET, impression que le PCAET se fait indépendamment des communes ➤ Perçu comme non prioritaire au regard d'enjeux financiers ➤ Peu de partage de connaissance, de retours d'expérience entre communes
Pistes de réflexion	
➤ Inversion de la manière de faire : proposer un projet et voir comment le modifier pour obtenir des aides € VS donner les grandes lignes d'aides pour que les projets soient construits en les intégrant ➤ Organisation de réunions entre communes pour partager des expériences, formations, bonnes pratiques, etc. ➤ Envisager des groupements de commandes sur des achats (restauration scolaire ?), mutualisation d'une partie des flottes (services techniques) ? ➤ Association des citoyens à échelle communale plutôt qu'intercommunale, sentiment de proximité plus facile ➤ Transfert compétences eaux pluviales, espèces invasives ?	

f Analyse globale de l'efficacité et évolution des indicateurs Climat – Air – Énergie

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
Efficacité : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?	➤ Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ?	
	➤ Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?	

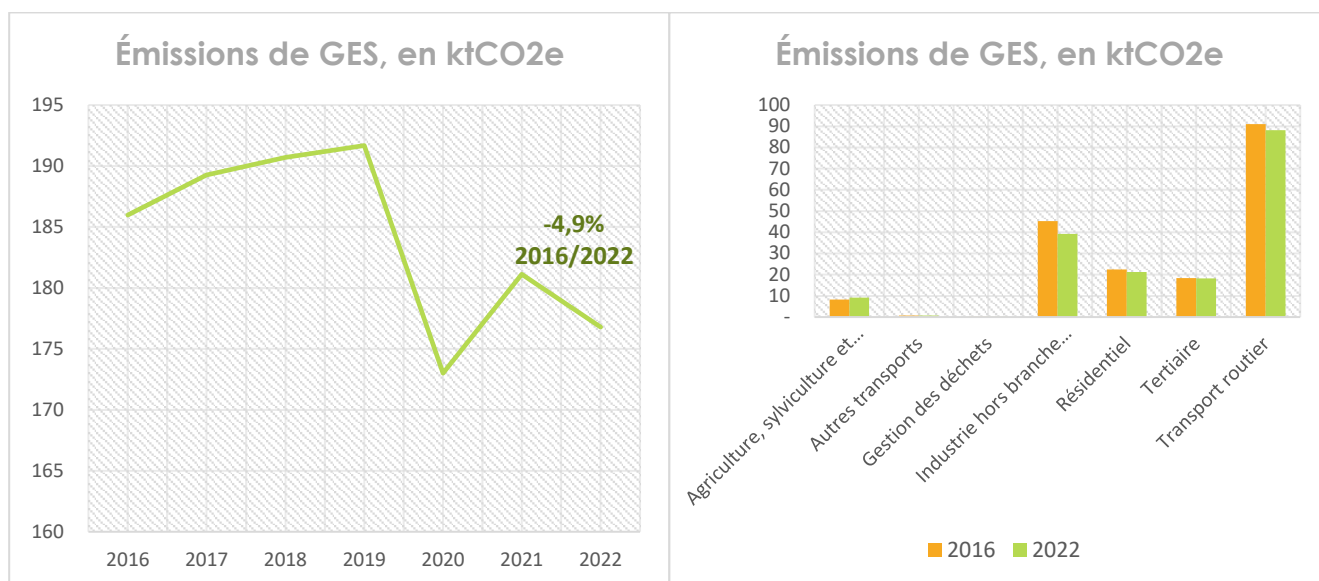
*Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ?*Sur les consommations d'énergie et les émissions de GES :

L'impact fort de la crise sanitaire est observable en 2020 avec un décrochage des consommations qui fausse la tendance globale. La courbe à 2022 tend vers une légère augmentation des consommations avec +0,9% par rapport à la référence du PCAET (2016). Un secteur se démarque cependant, les transports routiers. En tant qu'axe fort du PCAET et de la stratégie du territoire, la baisse des consommations de ce secteur est un signal fort de l'efficacité des actions engagées (transports collectifs, développement du vélo, etc.) et des mutations en cours dans ce secteur. Sur les bâtiments et l'industrie en revanche, les émissions sont légèrement en hausse. En rapportant les émissions à l'habitant, la tendance est à la baisse : 43,5 MWh/hab. en 2015 contre 39,9 MWh/hab. en 2021 (données INSEE). C'est donc plutôt la démographie en hausse que l'intensification énergétique qui explique l'augmentation des consommations d'énergie.



À l'inverse, les émissions de GES sont en baisse sur le territoire, avec un recul de près de 5% entre 2016 et 2022, poussé par le secteur industriel (-13%). Les émissions sont également en baisse sur les bâtiments (résidentiel -5% et tertiaire -0,8%). Les transports routiers affichent également une baisse de 3,2%.

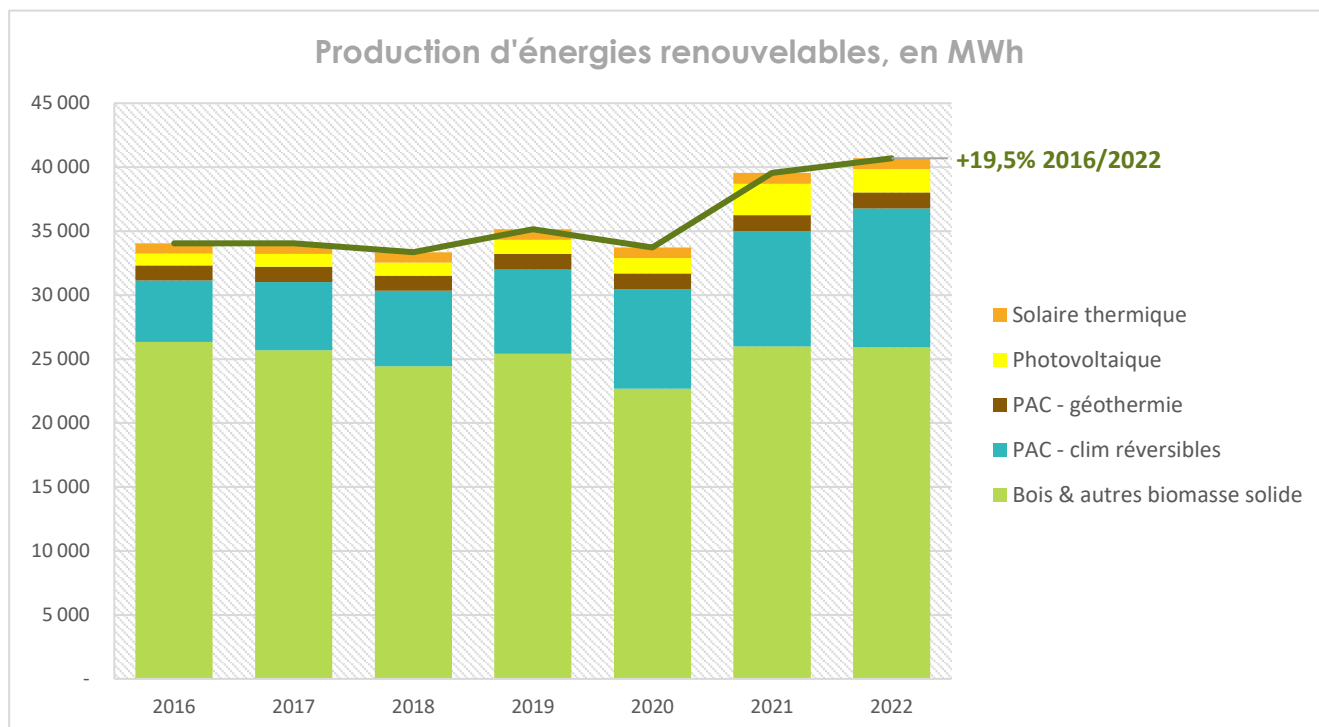
On note cependant une hausse des émissions agricoles (+10,5%) d'origine non énergétiques (intrants et engrais).



De la même façon que pour les consommations énergétiques, le travail sur les transports routiers contribue à ces baisses d'émissions. L'augmentation du parc électrique ainsi que le Plan de Protection de l'Atmosphère de Lyon et les contraintes associées (interdiction progressive des véhicules selon leur vignette Crit'Air) contribue également à la baisse tendancielle.

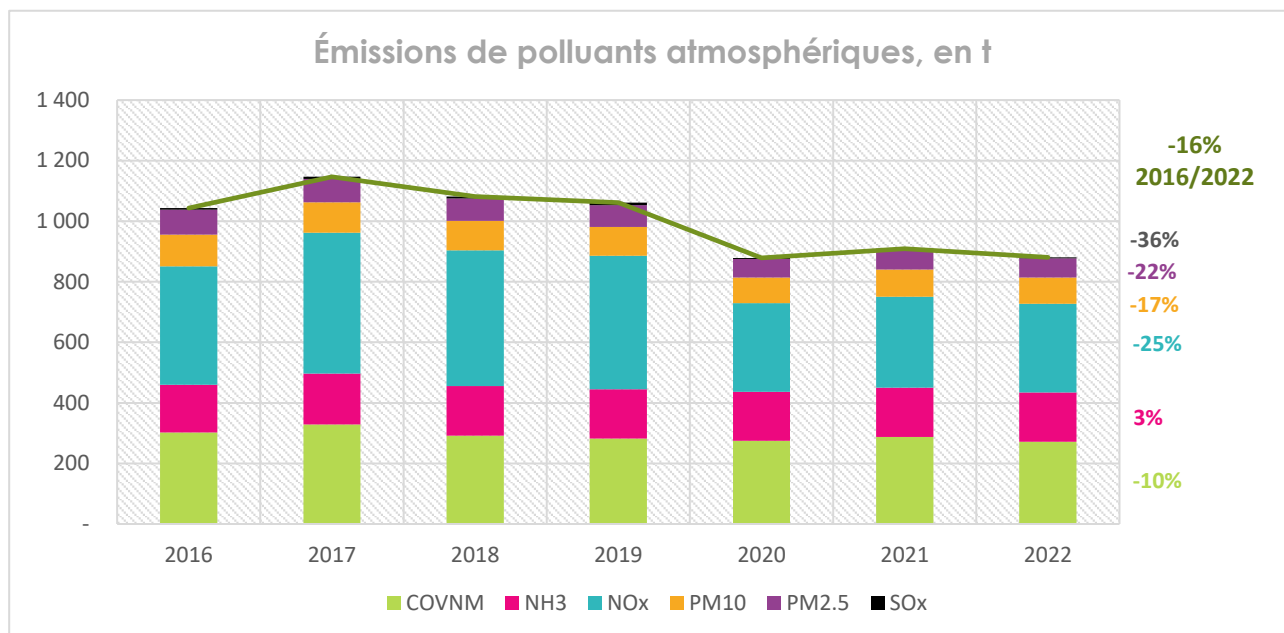
Sur la production d'énergie renouvelable :

La production d'énergie renouvelable est en hausse (+19,5% entre 2016 et 2022), portée par la très forte hausse des pompes à chaleur de type clim réversible (+126%) et la production d'électricité photovoltaïque (+97%). Il est cependant difficile de faire un lien direct avec le PCAET, les actions de financement des ENR étant arrivées en cours de parcours. Un point de vigilance important est à souligner : la hausse de l'aérothermie. Ce sont des pompes à chaleur type climatiseurs réversibles qui utilisent des fluides frigorigènes. Des fuites de ces systèmes entraînent des émissions de GES importantes qui pourraient avoir un impact d'ici quelques années.



Sur l'amélioration de la qualité de l'air :

La qualité de l'air est en amélioration, avec aucun dépassement des valeurs réglementaires et une baisse des émissions d'oxydes d'azote (-25%) et de particules fines (-17% pour les PM₁₀ et -22% pour les PM_{2,5}). On constate cependant une exposition des populations à des dépassements des valeurs recommandées par l'OMS pour les oxydes d'azote (43% de la population) et les particules fines (6% de la population pour les PM_{2,5} et 100% pour les PM₁₀). Les zones les plus touchées restent les abords des axes routiers et tout particulièrement le long de l'A46.



Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?

Un premier impact fort des actions mobilité peut être identifié, notamment sur les modes doux et l'intermodalité. A suivre dans le temps. L'engagement de la collectivité sur cette thématique est exponentiel : développement du réseau Colibri, articulation avec le réseau TCL, développement des modes actifs et transformation de la RD 1084, développement du covoiturage, renforcement des accès aux gares, etc.

Sur le territoire, les transports routiers sont les plus consommateurs d'énergie fossile et les plus émetteurs de GES. Un travail de fond sur la mobilité, en misant sur le report modal vers les modes actifs et les transports collectifs comme engagé sur le territoire, permet de réduire les consommations et les émissions de GES associées. Les effets de la ZFE de l'agglomération lyonnaise auront un impact à moyen terme sur le trafic de passage, essentiellement autoroutier qui traverse le territoire.

En matière d'habitat, une mobilisation forte sur la rénovation avec le SPEEH, devenu le SPRH. On constate cependant un retard sur les ménages les plus précaires et les aides aux bailleurs avec le retard pris sur le déploiement du PLH, cependant l'action reste prévue dans les conditions initiales. L'engagement des habitants sur les aides est pour l'instant en deçà des attentes (environ 50% du budget mobilisé pour le Fonds Air Bois et difficultés constatées à engager des travaux de rénovation malgré le Fonds Rénovation).

L'habitat est le troisième secteur le plus consommateur d'énergie et d'émissions de GES. C'est également un secteur, avec le tertiaire public, sur lequel la CCMP joue un rôle direct via les aides à la rénovation notamment. L'engagement dans des Fonds d'aides à la rénovation, la révision des PLU, la future mise en œuvre du PLH, la poursuite du SPRH sont autant d'actions qui contribuent à la réduction

des consommations d'énergie. Le Fonds Isolation déployé dans le cadre du PCAET estime des économies d'énergie moyenne de l'ordre de 21%.

I.F. BILAN DES ACTIONS

I.F.1. Bilan de l'Axe 1 « Vers un parc bâti bas carbone »

Thème	Avancement	Moyens	Gouvernance
Rénovation énergétique	SPPEH renouvelé en SPRH, y compris sur le petit tertiaire privé Fonds Isolation Fonds Air Bois	Cofinancement du SPPEH / SPRH + FAB avec l'ANAH, le département et la Région au début	Services CCMP Convention SPPEH/SPRH (SPL ALEC AIN, Anah)
Développement des EnR	Études EnR semblent systématisées dans les projets publics Actions non engagées sur le privé, voire annulées (cf. société citoyenne) Fonds EnR mis en place Projet DALKIA pour un projet de réseau de chaleur sur la commune de Miribel	Fonds propres en complément des aides existantes	Services CCMP
Plan local de l'habitat	Décalage du calendrier (approbation en 2021) Mise en place de l'aide à compter de 2026 (fin du PCAET)	Budget initial PLH non engagé	Services CCMP

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
➤ Communication à renforcer sur les Fonds et le SPRH ➤ Mise en œuvre du PLH à compter de 2024, transversalité et articulation avec le PCAET	➤ Des demandes de fonds qui sont presque toujours soldées par une aide de la CC ➤ Poursuite du Fonds Isolation malgré le retrait de la Région avec l'augmentation de la part de la CCMP. Estimation du gain énergétique moyen pour les projets financés de 21%Fonds EnR non prévu initialement, idem DALKIA	➤ Demandes d'aides inférieures aux projections et budgets alloués ➤ Difficulté à mobiliser le secteur privé ➤ PLH et aides complémentaires non engagées

Avancement		Mise en place et renforcement des aides aux particuliers, renforcement Fonds Isolation et création Fonds EnR Retard sur le PLH Difficultés à mobiliser le secteur privé (entreprises, commerçants, industries, etc.)
Moyens		Fonds propres CCMP Budget aides à moitié mobilisé

Gouvernance		Pilotage interne CCMP, convention ANAH, SPL ALEC AIN animateur du SPRH
--------------------	---	---

I.F.2. Bilan de l'axe 2 « Adapter le territoire et les pratiques »

Thème	Avancement	Moyens	Gouvernance
Eau	Pas de mise en place d'aide aux dispositifs de stockage des eaux de pluie Pas de PLU avec critères sur infiltration / stockage de l'eau de pluie Réflexion sur compétence eaux pluviales engagée	Compétence des communes pour le pluviale Compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) pour la CC > Voir si transfert	Coordination avec les communes sur l'eau et les risques (GEMAPI)
Santé	Référente Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à la CC mais pas toutes les espèces (frelon mais pas moustique) Réflexion élargissement Bonne intégration des enjeux par les services techniques (formations, sensibilisations, etc.)	Services CCMP et communes > Réflexion sur mutualisation de la compétence EEE	Partenariat GDS de l'Ain pour destruction des nids de frelon et travail avec les communes
Biodiversité	Intégration de critères de végétalisation, dans les PLU Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale Sujet émergent mais pas structuré	Services CCMP mais pas de référent dédié	Intégration dans les PLU des communes
Forêts / Nature en ville	Diagnostic sylvicole réalisé Pas d'action prévue Réflexion en cours sur un éventuel renforcement de la compétence, avec des moyens humains dédiés sur la compétence, le pilotage	Services CCMP mais pas de référent dédié Fonds pas engagés sauf étude, réorientation en aide aux communes ?	ONF
Qualité de l'air	Fonds Air Bois Adhésion ATMO ok mais actions pas engagées, consultation de l'agence d'urba sur PDMS	Fonds propres CCMP	ATMO, Agence d'Urba
Agriculture / PAT (Charte Agricole et Alimentaire)	Mise en œuvre du PAT Charte agricole et alimentaire Lien avec la lutte contre l'érosion des sols, le ruissellement Travail avec les voisins (GBA et autres EPCI sur la logistique, etc.) Développement haies Pas de métha car pas de potentiel	Services CCMP, référente PCAET-PAT	CA01, agriculteurs Partenariats nombreux dans le cadre du PAT PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) sur les territoires voisins
	Mise en œuvre partielle de la loi EGALIM Lutte contre le gaspillage alimentaire réalisée les années précédant le PCAET. Pas de nouvelles actions car service		CCAS, écoles

	déchet en sous-effectif chronique Etude d'opportunité d'une cuisine centrale interco retardée	
--	--	--

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
➤ Réflexion sur transfert de compétence eaux pluviales ➤ En attente schéma directeur des eaux pluviales ➤ Réflexion élargissement compétence EEE à la CC ➤ Mise en place d'une aide aux communes pour création de mares / Zones Humides ➤ Travail sur la désimperméabilisation / végétalisation en cours CC et communes ➤ Mise en cohérence des PLU ➤ Réinterroger le programme Qualité de l'Air avec ATMO ➤ Poursuite mise en œuvre du PAT ➤ Travail collaboratif avec partenaires ➤ Créer un poste dédié agriculture-alimentation ➤ Revoir suivi des achats des cantines pour connaissance bio / local	➤ Identification CC comme référente frelons ➤ Efficacité des dispositifs d'alerte et de destruction des nids ➤ PLU révisés qui intègrent des critères d'infiltration ➤ Travail avec les ST sur les espèces exotiques envahissantes / allergènes dans les espaces publics ➤ Mise en place du Fonds Air Bois pour qualité de l'air ➤ Travaux de désimperméabilisation / végétalisation qui n'ont pas attendu le PCAET ➤ Mise en œuvre du PAT ➤ Déploiement d'une stratégie partenariale (agriculteurs, CA01, collectivités voisines)	➤ Augmentation des demandes et des cas d'EEE ➤ Compétence eaux pluviales encore aux communes, ➤ Problématiques de ruissellement ➤ Gouvernance complexe, peu de liens entre CC et communes sur les sujets de biodiversité, nature en ville ➤ Pas de référent unique au sein de la CC sur biodiversité, forêts, qualité de l'air ➤ Difficultés à mobiliser les agriculteurs ➤ Difficulté de suivi de certains indicateurs

Avancement		Beaucoup d'actions en phase préliminaire ou d'étude (diagnostic sylvicole, atlas biodiversité, convention qualité de l'air, etc.) qui attendent d'être en phase plus opérationnelle Des actions réalisées (PAT), dont certains axes mis en pause (cuisine centrale)
Moyens		Fonds propres CCMP Pas de référent dédié : forêts, biodiversité, qualité de l'air, double compétence PCAET-PAT
Gouvernance		Pilotage interne CCMP, partenariats PAT Compétences communales (eaux pluviales, EEE)

I.F.3. Bilan de l'axe 3 « Vers une mobilité bas carbone »

Thème	Avancement	Moyens	Gouvernance
Bas carbone, covoiturage, TC	Développement de l'IRVE à Beynost avec le SIEA Études sur le covoiturage et l'implantation d'aires et de parkings, sur des lignes et schéma de covoit (SMTAML) DSP sur le réseau de TC	Partenariat SIEA, SMTAML Moyens des communes Remplacement sur le poste à la CC Comité de partenaires	Services CCMP Adhésion au SMTAML
Organisations mobilité	Élaboration du PDMS Intégration du SMTAML Mobilisation de l'office de tourisme	Partenariat SMTAML Comité de partenaires	Services CCMP Adhésion au SMTAML
Mobilités actives	Moby dans les écoles Covélo Projet VIC (voie verte)	Moyens des communes Fonds de concours	Services CCMP

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
➤ Poursuivre les échanges avec le 3CM sur une station multi-énergie (GNV) ➤ Poursuite et mise en œuvre du PDMS ➤ Peu de développement sur l'autopartage ➤ Réunion du comité de partenaires ➤ Accélérer le déploiement des voies vélo ➤ Développer la réflexion piétonne ➤ Renforcer l'inventaire des actions modes doux sur les communes	➤ Lancement du PDMS ➤ Adhésion au SMTAML ➤ Réalisation du schéma de covoit du SMTAML ➤ DSP sur le réseau de transports en commun ➤ Lancement Covélo (service location longue durée)	➤ Besoin de plus de concertation avec les communes et de mise à disposition de moyens ➤ Compétence voirie à la CC ? ➤ Peu de réflexion sur les piétons ➤ Retard sur le développement des voiries vélo

Avancement		Diagnostic PDMS, schéma covoiturage, covélo, renforcement réseau COLIBRI Retard sur les mobilités actives
Moyens		Partenariat SMTAML (Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine de Lyon) Moyens CCMP, communes, Fonds de concours
Gouvernance		Poste à la CC

I.F.4. Bilan de l'axe 4 « Vers une nouvelle dynamique économique »

Thème	Avancement	Moyens	Gouvernance
Déchets	Aides à l'achat, succès variable (broyeurs oui, lombri moyen et couches non) Ajout d'une campagne sur le broyage des déchets verts à domicile Recyclerie : en cours, montage financier pas fait Tarification incitative (en cours de réflexion pour pro) PLPDMA en 2024	Fonds propres CCMP	Partenariat avec une association sur le broyage Service CCMP
Développement économique	Schéma d'accueil des entreprises / stratégie foncière faite	Moyens internes CCMP	Services CCMP

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
➤ Réévaluer les budgets sur les aides à l'achat pour la prévention des déchets ➤ Composteurs : participation à l'achat plutôt que revente ➤ Travailler sur communication et sensibilisation pour couches et lombri ➤ Lancement PLPDMA	➤ Partenariat avec une association (Brigade Nature pour le broyage) ➤ Succès des composteurs et du broyage à domicile ➤ Attentes de la population sur les déchets ➤ Intégration de critères environnementaux dans les règlements des ZA	➤ Manque de sensibilisation ➤ Projet recyclerie en attente ➤ Manque de moyens, pas le bon interlocuteur pour échanger avec les entreprises sur les actions de sensibilisation

Avancement		Schéma d'accueil des entreprises / stratégie foncière faite Vente de composteurs, mise à disposition de broyeurs Retard sur le chantier de la recyclerie, le plan de réduction des déchets, la tarification incitative
Moyens		Partenariat compost, broyeur Moyens CC
Gouvernance		Services CC, animateurs du tri et de la prévention des déchets

I.F.5. Bilan de l'axe 5 « Être exemplaire »

Thème	Avancement	Moyens	Gouvernance
Gouvernance	Chargée de mission OK Mobilisation et formation compliquées	Budget comm de la CCMP	Essentiellement en interne, rôle pivot de la chargée de mission Transition Écologique Relais des documents faits par des partenaires Manque lien avec les communes
Communication	Chargée de mission OK		
Articulation PCAET / PLU	Se fait de manière informelle Participation responsable du service habitat et urbanisme Enjeux bien saisis par communes (poids des réglementations aussi)	Moyens CCMP	Services CCMP Communes
Marchés publics	60/40 pour critères techniques Lancement d'un budget vert courant 2025	Budget prévu, la direction des finances travaille actuellement sur la mise en œuvre du budget vert	Services CCMP
Bâtiments	Programme pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique, nouveau siège, Maison France Services (bâtiment vitrine) Passage LED Abaissement luminaires Groupements d'achat sur les travaux de voirie, difficile sur d'autres marchés Règlement de voirie en cours	Programme pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique de la CCMP Fonds propres des communes sur éclairage public Au cas par cas	Services CCMP Lien avec les communes
Mobilité	Mesures mises en place mais pas de PDMA Véhicules et engins électriques		

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
➤ Budget vert ➤ Plan de formation / sensibilisation ➤ PPI, intégration d'enjeux CAE ➤ Relance des groupements d'achat sur les travaux de voirie ➤ Plan de mobilité simplifié ➤ Revoir le programme pour mieux intégrer dimension env.	➤ Rôle pivot et fédérateur de la chargée de mission Transition Écologique ➤ Maturité des communes qui se saisissent des enjeux sans passer par la CC ➤ Gros travail sur l'éclairage public par les communes	➤ Pas de véritable stratégie / plan, de formation interne (yc vers les communes), reste informel ➤ Difficultés à fonctionner de manière mutualisée avec les communes ➤ PDMA non réalisé

et mieux communiquer auprès du grand public	➤ Coordination des travaux sur des chantiers d'ampleur (requalification D1084)	
---	--	--

Avancement		Actions engagées, en partie réalisées parfois de manière moins complète que prévu (Plan de Mobilité Adm.) PPI avec les communes
Moyens		Moyens CCMP
Gouvernance		Poste à la CC

I.G. LES EVOLUTIONS DU PLAN D'ACTIONS

Le travail sur l'ajustement des actions a été réalisé avec les services et les élus concernés puis présenté et validé par le COPIL.

Le plan d'actions révisé comporte 40 actions, contre 42 dans sa version de 2021.

Les principales évolutions sont :

➤ **3 actions terminées** et non reconduites :

- Action 19 : Étudier la création sur tout ou partie du territoire d'une zone à faibles émissions mobilité
- Action 29 : Évaluer le Plan Global de Déplacement (PGD)
- Action 39 : S'orienter vers une flotte de Colibri bas carbone

➤ **2 actions abandonnées** :

- Action 28 : Faire de l'office du tourisme un relais mobilité départemental
- Action 34 : Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique

➤ **6 nouvelles actions**, qui viennent renforcer des thématiques moins présentes dans le précédent PCAET ou mettre en avant des engagements majeurs de la CC :

- Augmenter les projets de désimperméabilisation et de végétalisation sur le territoire, action qui aborde un sujet peu présent dans le précédent PCAET
- Réaliser et mettre en œuvre le PDMS, cette action « chapeau » de l'Axe Mobilité vient mettre en avant le Plan de Mobilité Simplifié de la CCMP, comme document structurant de sa stratégie d'évolution des mobilités
- Identifier des lieux de mobilité (Maison Mobilité), cette action vient répondre aux besoins de développement de lieux dédiés aux mobilités sur le territoire, que ce soit pour acheter des titres de transports en commun, pour réparer son vélo ou obtenir des conseils sur la mobilité en général.
- Le constat du bilan à mi-parcours des difficultés à sensibiliser et mobiliser les entreprises a abouti à l'abandon de l'action dédiée. Cependant, la CCMP ne souhaite pas se désengager complètement de l'accompagnement des secteurs industriel et tertiaire. 3 actions viennent ainsi renforcer ce volet :
 - Démarche d'expérimentation de montée en qualité systémique des ZAE
 - Engager les entreprises dans une stratégie de sobriété foncière
 - Accompagner la mise en place de PDIE dans les ZAE

➤ **6 actions renforcées** :

- Action 10 : Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie, qui devient Encourager et systématiser la récupération des eaux pluviales dans les projets publics
- Action 11 : Élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales, qui devient Accompagner les communes sur la gestion des eaux pluviales

- Action 17 : Favoriser le covoiturage et l'intermodalité sur le territoire, transformée en deux actions distinctes
- Action 31 : Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages, qui devient Rédiger et mettre en œuvre le PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)
- Action 37 : Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc...), qui a été largement complétée de mesures et recommandations pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- Action 38 : Mettre en place un plan de déplacements administratif (pass mobilité – télétravail), qui devient Faire évoluer les pratiques de mobilité domicile-travail et couvre un champ plus large que l'action précédente

➤ **29 actions poursuivies sans modification majeure**

Version 2021		Statut		Version 2024	
AXE 1 : Vers un parc bâti bas carbone					
1	Mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique - SPPEH	Poursuivie	▶▶	1	Poursuivre la mise en œuvre du service de rénovation de l'habitat CCMP Rénov' - SPRH
2	Instaurer un Fonds Isolation	Poursuivie	▶▶	2	Poursuivre la mise en œuvre d'un Fonds isolation
3	Instaurer le Fonds Air-Bois	Poursuivie	▶▶	3	Poursuivre la mise en œuvre du Fonds Air-Bois
4	Accompagnement au développement des projets ayant recours à l'énergie solaire.	Poursuivie	▶▶	4	Poursuivre la mise en œuvre du Fonds EnR
5	Mise en place d'un club des producteurs EnR et d'un dispositif d'incubation pour permettre l'émergence de projets	Poursuivie	▶▶		
6	Participer au développement de réseaux de chaleur (Zac de Rosarge – Zone sud du territoire le long de la ligne ferroviaire)	Poursuivie	▶▶		
7	Développer les petites chaufferies bois au sein du patrimoine public en favorisant la production locale	Poursuivie	▶▶	5	Favoriser les projets ENR multi acteurs
8	Contractualisation des aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social	Poursuivie	▶▶	6	Contractualisation des aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social - Action Plan Local de l'Habitat
9	Aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique)	Poursuivie	▶▶	7	Aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique) - Action Plan Local de l'Habitat
AXE 2 : Adapter le territoire et les pratiques au changement climatique					
10	Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie	Renforcée	💪	8	Encourager et systématiser la récupération des eaux pluviales dans les projets publics
11	Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales	Renforcée	💪	9	Accompagner les communes sur la gestion des eaux pluviales
		Nouvelle	+	10	Augmenter les projets de désimperméabilisation et de végétalisation sur le territoire
12	Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, allergies)	Poursuivie	▶▶	11	Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, allergies)
13	Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone	Poursuivie	▶▶	12	Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone
14	Engager un programme de suivi de la qualité de l'air (routier, épandage, industrie...)	Poursuivie	▶▶	13	Préserver et améliorer la qualité de l'air sur le territoire
15	Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique (haies - Irrigation) et favoriser le développement d'une agriculture durable	Poursuivie	▶▶	14	Mettre en œuvre la Charte Agricole et Alimentaire Labellisée PAT niveau 2
30	Élaborer un projet alimentaire territorial				

Version 2021		Statut	Version 2024
AXE 3 : Vers une mobilité bas carbone et la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)			
16	Etude de faisabilité de station GNV et IRVE	Poursuivie	15 Développer des bornes de recharges sur le territoire
17	Favoriser le covoiturage et l'intermodalité sur le territoire	Renforcée	16 Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité - Action PDMS
18	Etudier les besoins d'offre de service d'autopartage sur le territoire	Poursuivie	17 Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares - Action PDMS
19	Etudier la création sur tout ou partie du territoire d'une zone à faibles émissions mobilité	Terminée	18 Travailler sur la priorité aux feux pour les transports en commun sur la RD 1084
20	Travailler sur la priorité aux feux pour les transports en commun sur la RD 1084	Poursuivie	19 Poursuivre le développement du réseau Colibri « potentialiser le réseau »
21	Poursuivre l'optimisation le développement du réseau Colibri "potentialiser le réseau"	Poursuivie	20 Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux - Action PDMS
22	Poursuivre et renforcer l'interconnexion des réseaux avec les territoires voisins	Poursuivie	21 Rues aux écoles : apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles - Action PDMS
23	Encourager et sensibiliser aux modes actifs pour les courts trajets quotidiens	Renforcée	22 Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités) - Action PDMS
24	Réalisation et développement des infrastructures cyclables – piétonnes / mise en sécurité	Renforcée	23 Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs - Action PDMS
25	Réalisation d'une passerelle modes doux entre le territoire et le grand parc	Poursuivie	24 Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public - Action PDMS
26	Étudier une offre de vélo en libre service	Poursuivie	25 Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire - Action PDMS
27	Développer l'aide à l'achat ou la location longue durée Vélo à assistance électrique	Terminée	26 Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours - Action PDMS
28	Faire de l'office du tourisme un relais mobilité départemental	Abandonnée	27 Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes - Action PDMS
29	Évaluer le Plan Global de Déplacement (PGD)	Terminée	28 Equiper les centralités et les lieux d'attrait d'arceaux vélos et trottinettes - Action PDMS
			29 Réalisation d'une passerelle modes doux entre le territoire et le grand parc
			30 Poursuivre le service de location de vélo
			31 Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs - Action PDMS
			32 Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité - Action PDMS
			33 Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain) - Action PDMS

Version 2021		Statut	Version 2024
AXE 4 : Vers une nouvelle dynamique économique			
31	Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages	Renforcée	34 Rédiger et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
32	Mettre en place une recyclerie	Poursuivie	35 Mettre en place une recyclerie
33	Etudier la mise en place de la tarification incitative (particuliers et professionnels)	Poursuivie	36 Étudier la mise en place d'une tarification différenciée pour réduire les déchets des professionnels
34	Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique	Abandonnée	
		Nouvelle	37 Démarche d'expérimentation de montée en qualité systémique des ZAE
		Nouvelle	38 Engager les entreprises dans une stratégie de sobriété foncière
		Nouvelle	39 Accompagner la mise en place de Plan de Mobilité Inter Entreprise (PDMIE) dans les ZAE
AXE 5 : Être exemplaire			
35	Instaurer une gouvernance territoriale	Poursuivie	40 Instaurer une gouvernance territoriale
36	Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation à destination de tous les publics	Poursuivie	41 Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation à destination de tous les publics
37	Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc...)	Renforcée	42 Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (PLU – ZAE etc...)
38	Mettre en place un plan de déplacements administratif (pass mobilité – télétravail)	Renforcée	43 Faire évoluer les pratiques de mobilité domicile-travail
39	S'orienter vers une flotte de Colibri bas carbone	Terminée	
40	Décliner les orientations climat-air-énergie dans les marchés et commandes publiques	Poursuivie	44 Décliner les orientations climat-air-énergie dans les marchés et commandes publiques
41	Mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement/ fonctionnement énergétique du patrimoine public	Poursuivie	45 Mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement/ fonctionnement énergétique du patrimoine public
42	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones.	Poursuivie	46 Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones.